



S.A.M.E.
Service d'Accueil pour Mineurs Étrangers

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



ASSOCIATION POUR LA READAPTATION SOCIALE

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS ETRANGERS • 6, RUE DES FABRES, 2EME ETAGE • 13001 MARSEILLE
TÉL. 04.91.94.39.20 • FAX 04.91.94.39.27
e-mail : mecs.same@ars13.org

SOMMAIRE

I	Présentation de l'activité générale de l'établissement	4
II	Les personnels de l'unité de travail	7
III	Analyse et offre de service	7
IV	Les Modalités d'accompagnement	11
V	Des changements et des actions à venir	23

I Présentation de l'activité générale de l'établissement

Un mineur non accompagné (MNA) auparavant nommé mineur isolé étranger est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ratifiée par la France, stipule dans son article 20 que *« tout enfant temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État y compris les enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants, sans considération de leur nationalité, de leur statut au regard de l'immigration ou de leur apatridie »*.

Les MNA qui arrivent dans notre pays ont donc droit à la même protection que tout autre enfant.

En 2011 le pays comptait selon le ministère de l'Intérieur 6 016 MNA (8 000 selon des sources associatives).

Au 31 décembre 2022, 14769 MNA étaient pris en charge par les conseils départementaux. Au regard des chiffres publiés par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), 8,4 % des mesures d'aide sociale à l'enfance en 2022 concernaient des mineurs non accompagnés et 15,8 % des mineurs accueillis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) étaient des mineurs non accompagnés.

Cette proportion atteint près de 25% sur le département des Bouches-du-Rhône.

Ces mineurs ont parfois traversé plusieurs pays dans des conditions épouvantables. Certains ont été victimes de prostitution, d'exploitation ou d'instrumentalisation à des fins juridiques ou économiques, quant aux familles, elles ont dû payer ou se sont endettées auprès de réseaux de passeurs.

En 2001, une étude de la Direction des Populations et des Migrations distinguait parmi ces enfants : les "exilés" ; les "mandatés", envoyés à l'étranger pour y suivre des études ou pour y travailler et expédier l'argent gagné à la famille ; les "exploités" ; les "fugueurs" et les "errants" c'est-à-dire les enfants des rues, déscolarisés et dormant dans des bidonvilles.

Suite à l'appel d'offre émanant des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en 2019, l'Association pour la Réadaptation Sociale, forte de son savoir-faire et de son expérience, a répondu présente en proposant des modalités d'accueil nécessaires à la prise en charge de MNA.

A la réception de l'arrêté de création d'établissement émise par les services du Conseil Départemental le 25/07/2019, le Service d'Accueil pour Mineurs Etrangers est créé.

Il s'agit d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, opérant sur les Bouches-du-Rhône, proposant un accompagnement de 60 mineurs âgés de 15 à 18 ans via un hébergement en diffus et 10 mineurs âgés de 15 à 18 ans via un accueil en famille d'accueil bénévole.

❖ **Objet et missions du SAME**

Notre service propose un hébergement et une prise en charge des MNA confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, après admission des mineurs dans une structure dédiée à la mise à l'abri et après évaluation de la minorité favorable.

Le SAME assure les conditions matérielles d'accueil des jeunes orientées et un accompagnement à la vie quotidienne des jeunes.

Nous mettons en place un accompagnement social global, centré sur les besoins du jeune et en lien avec un projet d'autonomie singulier à chaque personne accueillie. Le projet est construit, en lien avec les spécificités du jeune et en lien avec l'Inspecteur Enfance et Famille.

L'accompagnement est décliné selon certaines thématiques principales liées les unes aux autres :

- La **gestion du quotidien** (investissement dans l'hébergement, hygiène, rythme de vie, etc.)
- L'**accès à la santé** physique et mentale
- Le **suivi dans la scolarité** et dans la formation, le soutien scolaire
- L'accès à une **insertion professionnelle** (recherche de stages, lien avec les entreprises, informations sur le droit du travail)
- L'accompagnement dans les **démarches administratives**
- L'**accès aux loisirs**, à des activités sportives, culturelles, ludiques
- L'accès à la **citoyenneté**

Le service est pensé comme un dispositif de transition et ultime étape vers l'autonomie des jeunes qui nous sont confiés, en sécurisant la sortie de ce public de la Protection de l'Enfance.

En 2022, **87 mineurs et jeunes majeurs** ont été pris en charge par le SAME. Sur ces 87 jeunes, seul 1 est sorti du dispositif sans qu'aucune procédure ou accompagnement n'ait été engagée après la fugue de ce dernier.



Taux d'occupation en 2022 : 86,48%

	Cumul Total théorique (100%)	Cumul Journées au taux Objectif (98%)	Ecart entre le réalisé et le prévisionnel Cumul	Réalisé en pourcentage du prévisionnel
Janvier	2 170	2 127	-487	75,58%
Février	4 130	1 921	-905	76,08%
Mars	6 300	2 127	-1 271	77,83%
Avril	8 400	2 058	-1 621	78,70%
Mai	10 570	2 127	-1 995	79,13%
Juin	12 670	2 058	-2 312	79,76%
Juillet	14 840	2 127	-2 540	80,88%
Août	17 010	2 127	-2 706	82,09%
Septembre	19 110	2 058	-2 844	83,12%
Octobre	21 280	2 127	-2 891	84,41%
Novembre	23 380	2 058	-2 899	85,60%
Décembre	25 550	2 127	-2 944	86,48%

L'année 2022 est marquée par un flux migratoire très ralenti sur le 1^{er} semestre assorti par de nombreuses réorientations des jeunes en sortie des dispositifs de Protection de l'Enfance.

Le SAME a procédé à 33 entrées et 21 sorties sur l'année.

Sur les 33 entrées effectuées, 20 jeunes étaient majeurs ou à moins de 2 mois de l'être. Ses orientations, validées par l'Inspecteur Enfance et Famille, correspondent à un besoin d'accompagner les jeunes au sein d'un dispositif en diffus pour évaluer leur degré d'autonomie et préparer leur sortie des dispositifs de Protection de l'Enfance.

De plus, la capacité du SAME est passée de 60 à 70 places au 01/01/2022 par arrêté des services du Conseil Départemental, modifiant ainsi notre nombre de journées prévues de 21462 à 25039. L'année 2023 nous permettant dorénavant d'être à pleine capacité avec un taux d'occupation prévu à 98% selon nos estimations.

II Les personnels de l'unité de travail

Au vu de l'activité en constante progression sur le service, l'équipe du SAME s'est peu à peu étoffée pour atteindre 18,8 ETP au 31/12/2022 :

Au vu des départs de leur poste de l'Infirmière et du Maître de Maison, le SAME a rencontré des difficultés inhérentes au remplacement de ces postes, amenant le reste de l'équipe à diversifier ses missions.

Le remplacement de 2 Éducatrices Spécialisées a également été compliqué et long à pourvoir.

16 membres de l'équipe ont bénéficié de formations (Interne, Externe, colloque, journées d'étude) réparties sur 370 heures. Ces temps ont pu apporter des éléments de compréhension théorique sur la prise en charge spécifique des mineurs étrangers placés et notamment des différents dispositifs, en perpétuelle évolution sur le plan éducatif, administratif et juridique.

Enfin, le Conseil Départemental 13 a autorisé par arrêté du 16/12/2021 le transfert de l'activité « famille d'accueil » 10 places vers l'activité « diffus », transformant l'offre de 60 à 70 places. Cette transformation vient répondre aux besoins des services de l'ASE dans le champ de l'hébergement des MNA sur des modalités d'accompagnement en diffus.

III Analyse et offre de service

Public accueillis :

Selon l'article L411-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), les mineurs étrangers ne sont pas dans l'obligation de posséder un titre de séjour pour vivre en France.

Les MNA sont avant tout des enfants et doivent donc bénéficier de l'ensemble des droits prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). En vertu du principe de non-discrimination (article 2 de la CIDE), les mineurs étrangers présents en France ont les mêmes droits que les mineurs de nationalité française.

Le code de l'action sociale et des familles (CASF) mentionne :

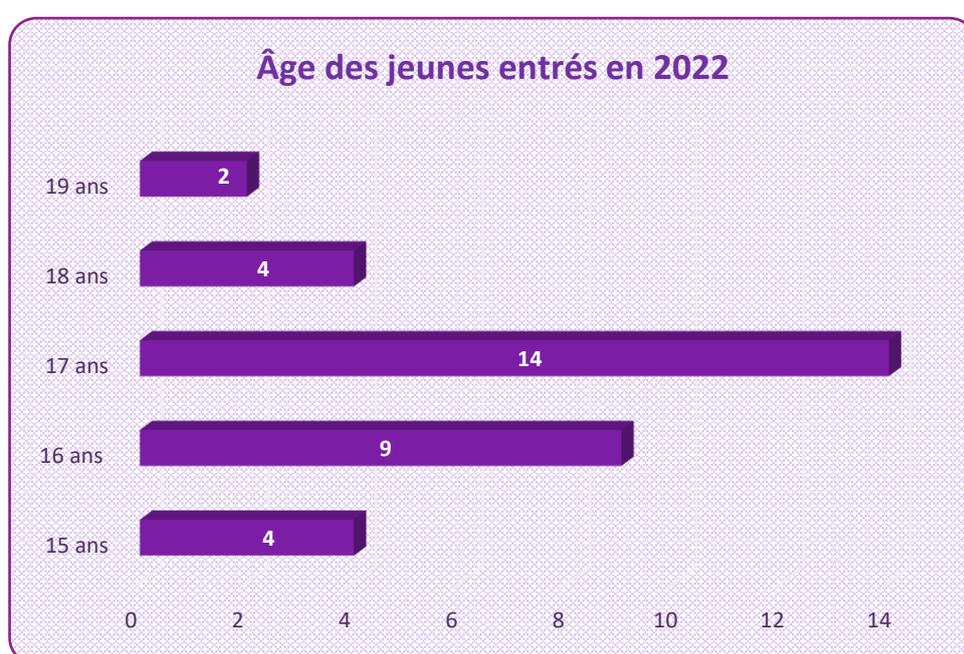
- à l'article L111-2, que "*Les **personnes de nationalité étrangère** bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° des **prestations d'aide sociale à l'enfance***";
- à l'article L112-3, que "*La **protection de l'enfance** a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les **mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille** et d'assurer leur prise en charge*".

Au 31/12/2022, le SAME avait accueilli 87 jeunes garçons pour 27 candidatures traitées.

Les candidatures étudiées sont systématiquement relayées auprès des Inspecteurs Enfance et Famille du Pôle MNA du Département, afin de nous assurer de la validation du projet d'orientation des jeunes. Ainsi, 8 candidatures qui nous avait été adressées par la DiMEF ou l'ADDAP13, ont été éconduites via les IEF.

18% des jeunes accueillis avaient 18 ans et plus, obligeant à prioriser les axes d'accompagnement tels que définis dans le Contrat d'Aide à Jeune Majeur conclu avec les services du département.

42% des jeunes pris en charges étaient encore mineurs, dont 75% allaient devenir majeur dans le premier trimestre 2022.



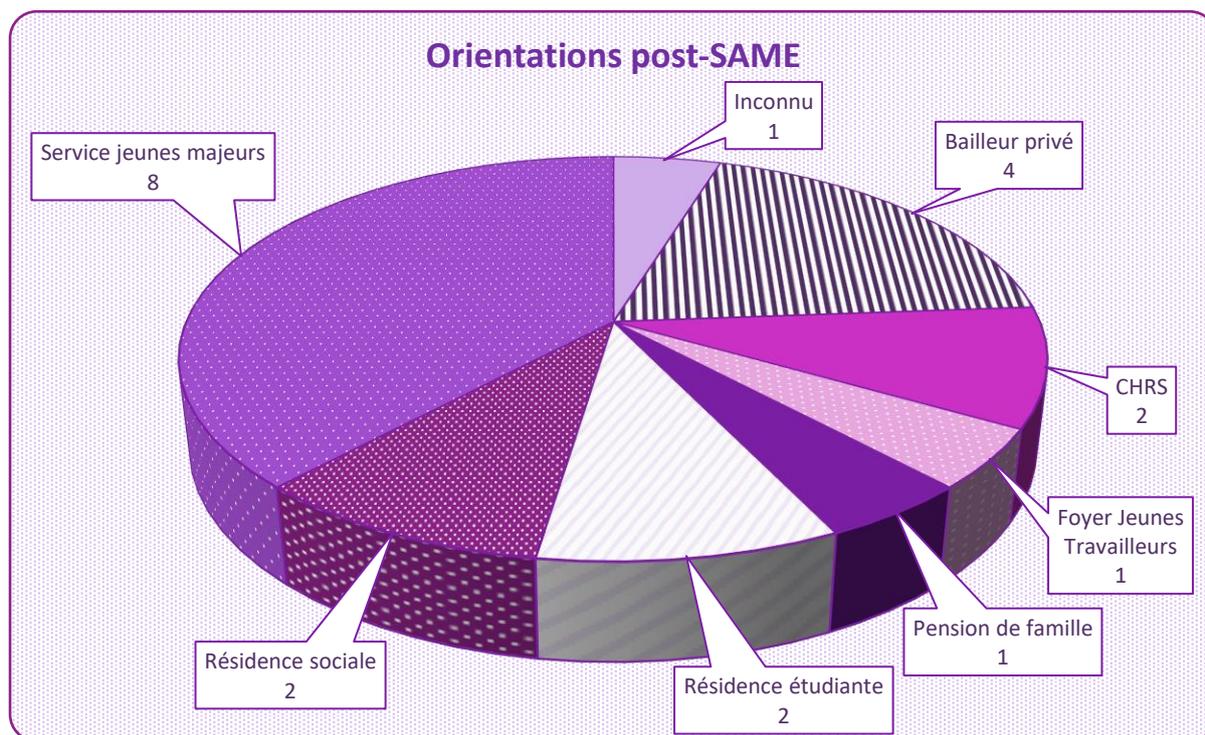
Nous pouvons observer que la grande majorité des jeunes qui ont été admis en 2022 sur le SAME étaient proche de la majorité. Cela coïncide avec les constats partagés par l'ensemble des intervenants avec ce public, à savoir une arrivée sur le territoire de jeunes plus âgés que les années précédentes.

Ces jeunes ont été accueillis par les services de mise à l'abri sur des périodes plus longues également, permettant d'initier et évaluer les compétences des jeunes à pouvoir se projeter sur un logement en diffus, nécessitant une base à vivre en autonomie.

Il ressort également la possibilité, mais aussi la nécessité, pour ces jeunes à évoluer au sein d'un dispositif en diffus avant de pouvoir projeter une orientation soit vers des services d'accueils de jeunes majeurs soit vers des services de droits communs de type Foyer pour Jeunes Travailleurs ou Résidences Sociales.

L'année 2022 est également marquée par un nombre de sorties plus importants, environ 50% des jeunes qui été accueillis par le SAME ont pu être réorientés.

Le nombre d'entrées a également augmentées, mais a connu un fort ralentissement lors du 1^{er} semestre 2022.



Les sorties réalisées en 2022 ont concerné en priorité des jeunes avec une ancienneté importante sur le service. Le travail mené sur le projet d'autonomie, en lien avec les objectifs énoncés par les Inspecteurs Enfance et Famille du Département, a permis des orientations en dehors des dispositifs de Protection de l'Enfance.

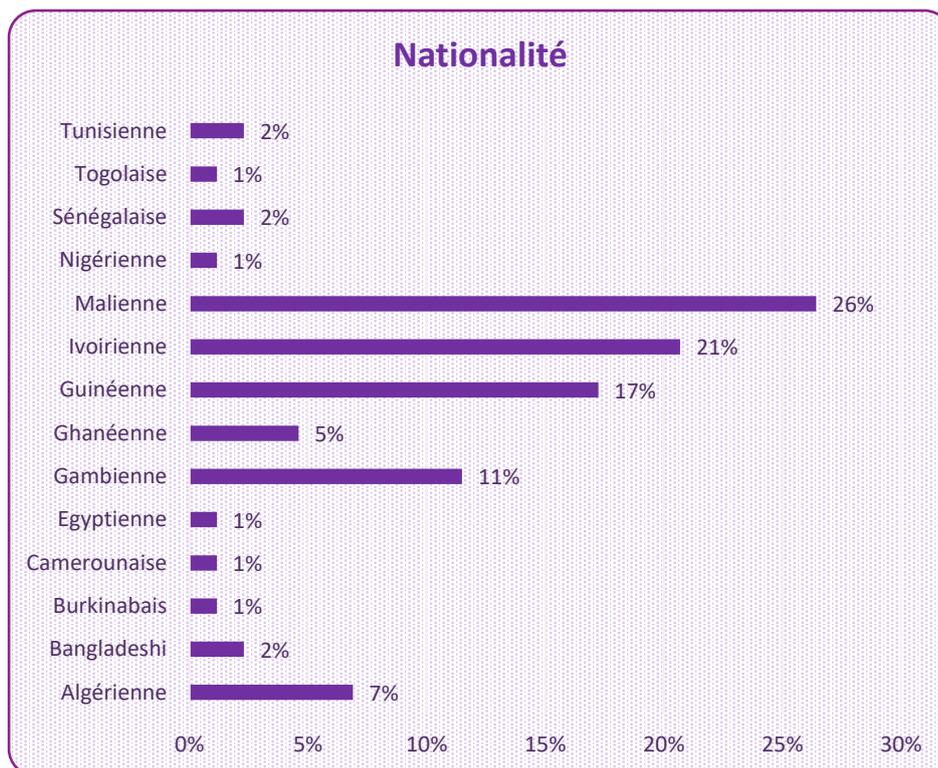
A cela s'ajoute, le constat d'une saturation des différents services d'accueil du fait d'une part des conséquences des différents confinements en 2020 et 2021, mais également, par le nombre plus important du public à accueillir sur les dispositifs d'accueils jeunes majeurs ou résidences sociales.

En 2022, 21 jeunes sont sortis du SAME :

- 2 poursuivent leur parcours scolaire en formation initiale.
- 13 sont en emploi (après obtention de leur CAP).
- 5 sont en contrat d'apprentissage.
- 1 est parti en fugue, happé par des pratiques délictueuses et des mises en danger répétées.

Plus de la moitié des jeunes sortis du SAME en 2022 ont quitté les dispositifs de protection de l'Enfance. 8 sont orientés sur des dispositifs jeunes majeurs afin de finaliser leur projet d'autonomie et dans l'attente d'une régularisation administrative (Titre de séjour auprès de la préfecture en cours d'édition).

Globalement, nous observons la réussite des jeunes sortants du SAME qui ont acquis des socles de connaissances quant à leur autonomie et peuvent se montrer indépendants sur plusieurs plans (économique, social, psychique, professionnel, administratif).



88% des jeunes sont originaires d'Afrique sub-saharienne et plus particulièrement de l'Ouest, région du monde économiquement pauvre aux infrastructures sociales et économiques fragiles où demeure des tensions religieuses, ethniques, culturelles, économiques, politiques, sanitaires et militaires.

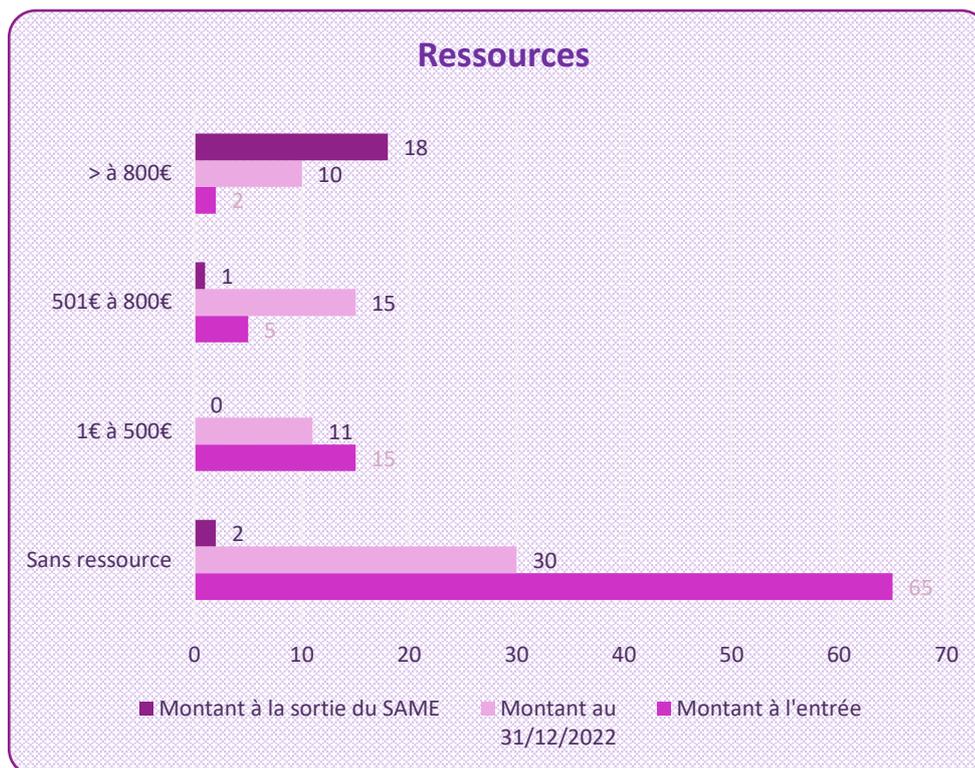
Ces statistiques sont similaires sur le plan national tant sur les pays d'origine que sur la répartition par nationalité.

Parmi les jeunes accueillis en 2022, près de 30% ne maîtrisaient pas ou peu la langue française à l'oral à leur arrivée sur le territoire national. Plus de 70% n'avaient pas ou peu été scolarisés (moins d'un an) dans leur pays d'origine.

Enfin, la grande majorité des jeunes nous indiquent ne plus avoir de contact direct avec leur cellule familiale restée au pays.

L'insertion professionnelle par l'apprentissage ou l'emploi des jeunes leur permet d'obtenir des ressources. Si bien que sur l'année 2022, la très grande majorité des jeunes ont été en situation d'emploi, leur permettant de percevoir leurs premiers revenus. Un travail spécifique est donc nécessaire pour accompagner les jeunes dans la gestion de ces ressources et la responsabilité à épargner, tel que stipulé dans leur contrat d'aide à un jeune majeur.

Les jeunes sont régulièrement sollicités par leur famille pour l'envoi d'argent. Nous tentons d'accompagner au mieux les jeunes entre les diverses injonctions qui s'imposent à eux (Département et famille).



IV Les Modalités d'accompagnement

L'équipe œuvre au quotidien autour d'un travail éducatif s'organisant le plus souvent dans le cadre de visites à domicile, mais également, suivant les objectifs, à l'extérieur du logement.

Les objectifs des visites à domicile sont les suivants :

- Favoriser, par ces interventions de proximité, l'instauration d'un lien de confiance,
- Observer le(s) jeune(s) dans son/leur lieu de vie et repérer les éventuelles difficultés,
- Proposer des interventions relatives aux difficultés observées et/ou aux attentes du/des jeune(s) via un accompagnement à la gestion du budget, aux courses, entretien du logement, accompagnement dans la confection de repas diversifiés,
- Observer la dynamique du groupe partageant les appartements de type T4,
- Proposer des interventions pour anticiper, réguler ou pallier les difficultés rencontrées lors de la cohabitation.

L'équipe est mobile afin de permettre une réactivité dans le suivi, ceci est rendu possible par la fourniture de téléphone portable ou de PC portable (avec possibilité de connexion internet via le smartphone), permettant d'effectuer si besoin, les démarches administratives ou le suivi de la scolarité directement au sein du domicile avec le jeune concerné.

L'année 2022 aura été marquée par la dématérialisation de beaucoup de démarches administratives, imposés par plusieurs organismes ou administrations, nécessitant du matériel et de la connexion internet. Etant donné nos modalités d'intervention, à partir du domicile, il nous revient de pouvoir accompagner les jeunes dans la bonne réalisation de leurs démarches.

Nous pouvons également observer que les difficultés propres à un adolescent dans la gestion d'un appartement sont renforcées par le fait que ces jeunes ne sont pas nés en France.

Ainsi, la plupart des MNA sont arrivés sur le territoire sans jamais avoir utilisés un lave-linge, un micro-ondes, un four, un congélateur, des produits d'entretien de tous types pour différentes surfaces, etc.

Pour certains, il s'agit, par exemple, de leur apprendre à conditionner leurs achats alimentaires, de ne pas mettre les légumes au congélateur, de ne pas laisser de la viande à l'air libre pendant une journée, etc.

Ces « lacunes » constituent donc le premier point de travail dans cet accompagnement éducatif.

Notre volonté est de permettre à ces jeunes d'être les plus adaptés possible à leur nouvel environnement, afin qu'ils ne soient pas exclus socialement, plus tard, en tant qu'adulte. Les temps de cuisine, de repas partagés et plus largement les moments de présence physique sur les logements sont aussi des vecteurs propices pour leur transmettre certains codes de politesse ou de règles de savoir-vivre. Nous accueillons des adolescents de toutes origines sociales et culturelles qui peuvent présenter des difficultés quant à l'entretien du logement.

Il apparaît alors la nécessité d'un suivi régulier de la part du service tout comme l'accompagnement à l'insertion sociale qui doit être favorisé par la compréhension et l'appropriation des normes et règles d'un système.

Il s'agit d'amener les jeunes à une meilleure connaissance du système français dans son ensemble. Cet accompagnement débute dès leur arrivée au sein de nos appartements, par l'intégration des règles inhérentes au service et au logement partagé.

Nous veillons à ce que la barrière de la langue ne soit pas un frein à la bonne compréhension de ces règles.

En ce sens, nous nous réservons la possibilité de solliciter un interprète pour nous épauler dans les moments clefs de l'accompagnement (entretien d'admission, élaboration du projet personnalisé, accompagnements médicaux, etc.).

L'accompagnement à l'insertion professionnelle et la scolarité

Depuis la création du SAME en 2019, nous constatons une évolution notable du nombre de jeune en CAP ou Bac Pro, essentiellement par la voie de l'apprentissage.

Certains champs d'activité professionnel ne permettent pas une entrée par l'alternance, nécessitant des cursus scolaires classiques dit « voie initiale ».



Le SAME a vécu, pour la première fois depuis sa création, la première période d'examens terminaux pour l'obtention des diplômes auxquels étaient inscrits les jeunes car ces derniers avaient pour la plupart des CAP en 3 ans ou entrés au SAME en dernière année de CAP 2 ans.

Il est à noter un fort taux de réussite aux examens.

Tous, ont obtenu leur diplôme, toutes sections confondues exceptés ceux inscrits en boulangerie.

En revanche, les apprentis boulangers, ont été embauchés en CDI par l'entreprise qui avait signé un contrat d'apprentissage avec eux sauf 1 qui, pour des raisons personnelles a quitté le Département des Bouches du Rhône.

D'autres n'ont pas accepté la proposition d'emploi de leur employeur, mais ont signé un contrat de travail avec une autre boulangerie en CDD en attendant le renouvellement de leur carte de séjour.

Un autre jeune a réussi son CAP de plombier et poursuit en CAP chauffagiste.

Les jeunes sortis du dispositif SAME, sont tous sortis en étant soit en situation d'apprentissage, soit en emploi.

Le SAME a vécu aussi son premier grand » renouvellement des effectifs chez les jeunes. En effet, beaucoup de jeunes ont quitté le service suite à une orientation en service jeune majeurs ou autres structures de prise en charge pour jeunes majeurs ou sorties en appartement dans le parc privé.

De nouveaux jeunes sont entrés au SAME. Il est à noter que nombreux d'entre eux sont déjà majeurs.

Certains d'entre eux présentent des troubles psychologiques importants et rendent l'accompagnement souvent difficile, parfois inadaptés.

Les résiliations de contrat :

Entre septembre et décembre 2022, certains jeunes ont souhaité résilier leur contrat suite à des désaccords importants avec leurs employeurs.

Des situations urgentes qui ont permis de constater la mobilisation des jeunes, ainsi que leur autonomie dans la prospection d'une nouvelle entreprise.

Nous avons orienté les jeunes vers la mission locale pour certains, pour d'autres vers les chargés des relations entreprises des CFA dans lesquels ils étaient inscrits, sans oublier toutes les prospections réalisées par l'équipe du SAME.

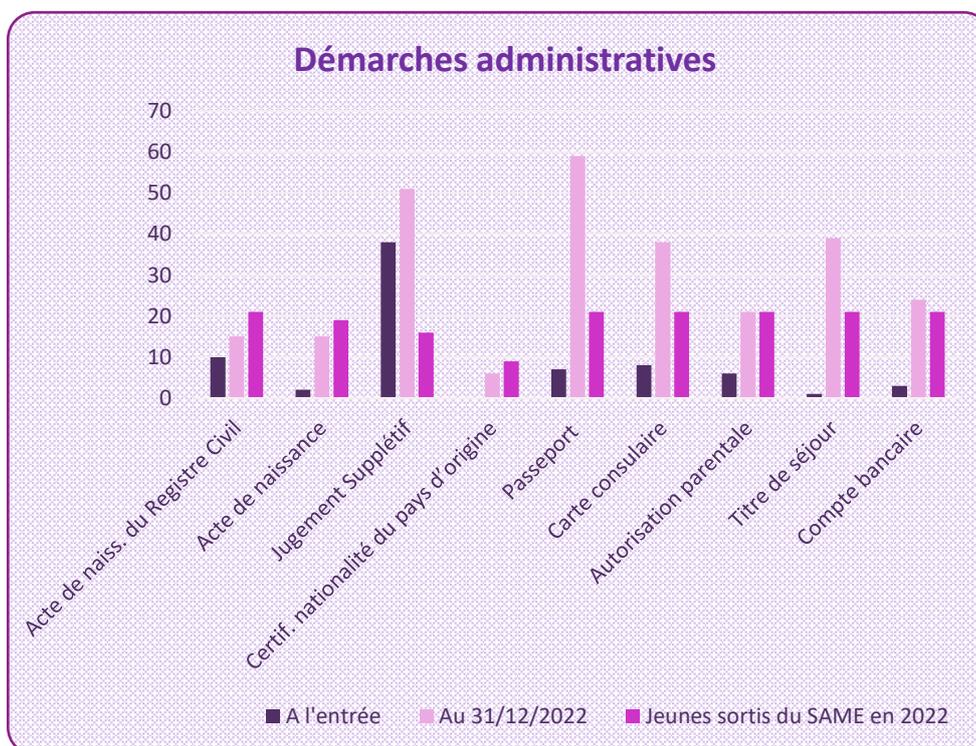
Tous ont retrouvé une entreprise et ont pu reprendre le cours de leur cursus en alternance au sein de leur CFA.

Les démarches administratives

Le constat d'une évolution des missions

Au vu de l'âge des jeunes, nous avons été amenés à instruire massivement des demandes de titres de séjour avec 60 dossiers déposés en 2022 et autant d'accompagnements multiple à la Préfecture.

Les démarches auprès des autorités consulaires sont souvent compliquées par les difficultés administratives et organisationnelles de ces mêmes consulats assortis de périodes politiques installables ou rapports diplomatiques tendus avec la France.



Les jeunes que nous accompagnons sont souvent entravés par les autorités consulaires de leur pays d'origine, les amenant à réitérer leurs demandes ou entreprendre les mêmes démarches pour faire éditer des documents.

Ces complications entraînent des retards conséquents et parfois préjudiciable pour effectuer les démarches de régularisation administrative auprès des autorités préfectorales de Marseille.

L'arrivée d'une juriste en poste depuis cet été 2022 en remplacement de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a permis de stabiliser et réguler les procédures d'accompagnement tout en assurant une veille juridique dans un champ régulièrement en mouvement.

Suivi Médical et Accompagnement psychologique

L'objectif lié à la question de la santé est avant tout de prendre soin des adolescents qui nous sont confiés. Cet aspect nous permet aussi de traiter la question du parcours d'exil laissant souvent des séquelles physiques et psychologiques.

Il s'agit aussi de s'attarder sur les éventuelles maltraitances ou carences subies sur le parcours ou dans le milieu familial.

L'admission de chaque MNA est suivie d'une visite médicale chez un médecin généraliste à proximité du logement de chaque jeune, dans le mois qui suit l'accueil.

Les accompagnements aux rendez-vous médicaux représentent la majorité des accompagnements extérieurs.

Sur le plan de la santé psychique :

Dans un premier temps il est important de considérer la question de la présence du temps de travail des psychologues sur le service.

Deux psychologues sont présentes sur le service : une à temps plein et une à mi-temps. Un stagiaire psychologue a fait son stage de M2 de février 2022 à juin 2022 à raison de deux à trois jours par semaine.

A partir de septembre 2022 la psychologue à temps-plein a obtenu un congé parental réduisant son temps de travail à 80% et ce jusqu'à novembre 2023.

Le service SAME a donc fonctionné avec un équivalent de 130% de temps de psychologue au lieu de 150% sur le 4 derniers mois de l'année 2022.

Sur l'année 2022 le taux d'occupation du service était de 86,48%.

Concernant l'activité des deux psychologues titulaires, nous observons sur l'année 2022 une hausse importante des accompagnements et des sorties extérieures. La hausse des accompagnements s'explique par l'arrivée sur le service de plusieurs jeunes déjà pris en charge par des partenaires extérieurs dans le cadre de suivi psychologique, psychiatrique, addictologie etc.

Ensuite, à la suite de notre réflexion menée en 2021 sur la place et la représentation du soin psychique pour les jeunes MNA, nous avons pu observer que ces derniers doivent être accompagnés physiquement pendant un temps important aux différents rendez-vous avec des psychologues, psychiatres, prise en charge en addictologie, art thérapie, etc. En effet, cela permet de continuer à étayer les jeunes dans la construction du sens et de la pertinence du suivi. De plus, cela permet de s'assurer de l'observance du suivi et éventuellement du traitement qui peut y être associé.

Sur cette fin d'année 2022, nous avons pu observer pour certains jeunes une autonomisation progressive concernant ces rendez-vous de soin psychique. Quand cela est possible, pertinent, en accord avec le jeune et les professionnels extérieurs, le jeune se rend seul aux rendez-vous et gère seul la prise des rendez-vous suivants.

Nous restons tout de même présents pour rappeler les rendez-vous et contrôler régulièrement qu'ils s'y rendent bien.

Nous observons aussi une hausse significative des temps de rencontre en extérieur. Cette hausse est d'abord en lien avec la hausse des accompagnements. En effet, régulièrement un temps de rencontre en aval ou en amont du rendez-vous dans les institutions extérieures est effectué avec les jeunes. Ces temps permettent de préparer les rendez-vous, travailler l'étayage et le sens du suivi (axes développés dans le rapport d'activité 2020 et 2021). A la suite du rendez-vous, un temps est pris pour faire le point sur la prise en charge, pour aborder les mouvements émotionnels forts qui peuvent surgir à la suite de ces rendez-vous. Il s'agit alors là de proposer une contenance et une continuité de l'écoute de la vie psychique des jeunes, qui ne se limite pas au rendez-vous avec les partenaires extérieurs.

Dans un second temps, cette hausse des rencontres en extérieures s'expliquent aussi par une demande plus importante des jeunes, notamment des nouveaux arrivants dans la deuxième moitié de l'année, de nous rencontrer, de manière privilégiée, en extérieur ou au service. Nous mettons donc cette hausse en lien avec la baisse des visites à domicile et la hausse des rencontres au service.

Les différentes modalités de rencontres (VAD, service, extérieur) sont toujours proposées aux jeunes. Cela étant, nous laissons la possibilité au jeune de nous indiquer l'espace dans lequel il se sentirait le plus à l'aise. Nous pouvons analyser ces transformations des modalités de rencontre au regard de la teneur des entretiens psychologiques avec les jeunes. En effet, leur domicile, associé à un espace de l'intime serait peut-être à protéger de ce qui pourrait être évoqué lors des entretiens. En tout cas, nous pouvons envisager ces demandes des jeunes comme des marqueurs de positionnement individuel par rapport à leur prise en charge ; cela peut témoigner d'une différenciation des espaces internes et externes plus constituée et aussi un marqueur d'une autonomie psychique.

Analyse suivi interne et externe :

Au cours de l'année 2022, 39 jeunes ont bénéficié ou bénéficient d'un accompagnement régulier par les psychologues du SAME. Ce chiffre reste constant par rapport à l'année 2021.

Concernant les prises en charge psychologiques à l'extérieur du service, leur nombre a doublé par rapport à 2021 avec 12 jeunes en 2022 pris en charge par des psychologues, psychiatres, addictologies ou art thérapeute à l'extérieur du SAME.

Cette hausse s'explique d'abord par une augmentation des jeunes accueillis présentant des consommations avec un fort impact sur leur vie quotidienne et des jeunes présentant des états anxieux et des syndromes de stress post traumatiques avec des symptomatologies plus envahissantes.

De plus, le réseau partenarial s'est étoffé et les liens avec les différentes institutions se sont solidifiés au cours de cette année, permettant des orientations efficaces, pertinentes et pérennes.

Enfin, les psychologues participent tout au long de l'année aux séminaires de l'Association internationale d'Ethnopsychanalyse, qui propose des espaces de réflexions et d'élaboration de la pratique psychologique dans la dimension transculturelle.

Cet outil précieux nous a permis de développer des compétences et d'élaborer des méthodes d'accompagnements aux soins psychiques qui prennent en compte et en considération la dimension transculturelle (clinique qui favorise le décentrage culturel du psychologue et la prise en compte de l'altérité culturelle des bénéficiaires) et interculturelle (prise en compte de la dimension culturelle dans l'évaluation et l'intervention des psychologues), ce qui permet à terme une meilleure acceptation et adhésion des jeunes aux dispositifs de soin.

Atelier groupe de parole :

En 2022, le groupe de parole a été repris par la psychologue à temps plein et un stagiaire psychologue présent à ce moment-là, tout en bénéficiant de l'appui de la psychologue à temps partiel lorsque l'un ou l'autre n'était pas présent. Ce groupe, animé systématiquement par deux de ces trois professionnels, a vu 6 sessions se tenir, sur les 9 prévues. Deux sessions ont été annulées par manque d'effectif au niveau des jeunes (moins de 3 jeunes présents) et une session a été annulée car elle rentrait en conflit avec une autre activité (fête de la musique). Ces groupes avaient lieu toutes les deux semaines, le mardi à la même heure et pendant la même durée : de 17h30 à 18h45. L'accueil commençait à 17h15 jusqu'à 17h30, avec notamment la mise en place d'un goûter consommé pendant toute la durée du groupe. Chaque jeune du SAME fut appelé un jour en amont et un sms fut envoyé le matin même aux jeunes ayant accepté de venir pour leur rappeler, souvent à leur demande.

Plusieurs thèmes ont été proposés à l'avance, en lien avec des sujets importants pour les jeunes, comme : l'identité, les difficultés à faire comprendre certains concepts culturels, la prévision du futur, les souvenirs... Ces thèmes constituent une base d'échange et ont pu être modifiés en fonction des demandes des jeunes. Certaines médiations ont pu être proposées en fonction des différents thèmes, comme par exemple : des crayons de couleur et papiers, des photos, des objets...

Il était demandé aux jeunes de parler en français pour que tout le monde puisse comprendre, ou de demander aux autres de traduire lorsqu'ils ne trouvaient pas les mots qu'ils souhaitaient passer. Le croisement de regards entre les différentes cultures, les différentes expériences de vie ont permis d'enrichir ce groupe et de le rendre vivant, tout en créant des ponts entre les expériences de chacun pour construire quelque chose d'à la fois commun et subjectif. Ces groupes ont un intérêt à la fois ludique et social et dans une moindre mesure d'apporter un regard évaluatif et thérapeutique. Ludique car ils permettent un moment de plaisir, autour d'une collation. Social car ils permettent une rencontre entre certains jeunes qui ne se connaissent pas encore ou qui se retrouvent : il a été particulièrement apprécié des jeunes venant d'arriver au SAME, qui ont pu rencontrer d'autres jeunes de la structure. De plus, ces moments d'échanges permettent de renforcer les compétences psychosociales de certains jeunes. Un apport évaluatif car ils permettent aux psychologues présents de repérer certains éléments qui pourront être repris ultérieurement en entretien individuel si besoin. Enfin, un effet thérapeutique (au sens large du soin psychique) car ils permettent de partager ensemble des solutions trouvées par les jeunes, ou d'apporter un autre regard sur une situation, en permettant parfois une flexibilité quant à la vision de soi, des autres ou du monde.

Au total, 31 participations ont été enregistrées, avec 17 jeunes différents. Un petit groupe de jeunes revenaient de manière assez régulière (jusqu'à 3 fois), alors que la participation des autres étaient plus sporadiques (2 en moyenne). Nous avons remarqué que durant le ramadan, au vu de l'heure (où les jeunes commencent à se rassembler pour faire à manger) et de la fatigue occasionnée par cette période, la participation des jeunes était moindre, avec une annulation de 2 des 3 groupes à cette période. Les retours des jeunes furent assez positifs dans l'ensemble, les demandes de modifications ont essentiellement concerné les horaires (pour certains, la tenue du groupe était trop tôt pour leur permettre de venir après les cours ou le travail).

En sommes, notons quelques points qui nous ont paru important pour la bonne tenue du groupe de parole :

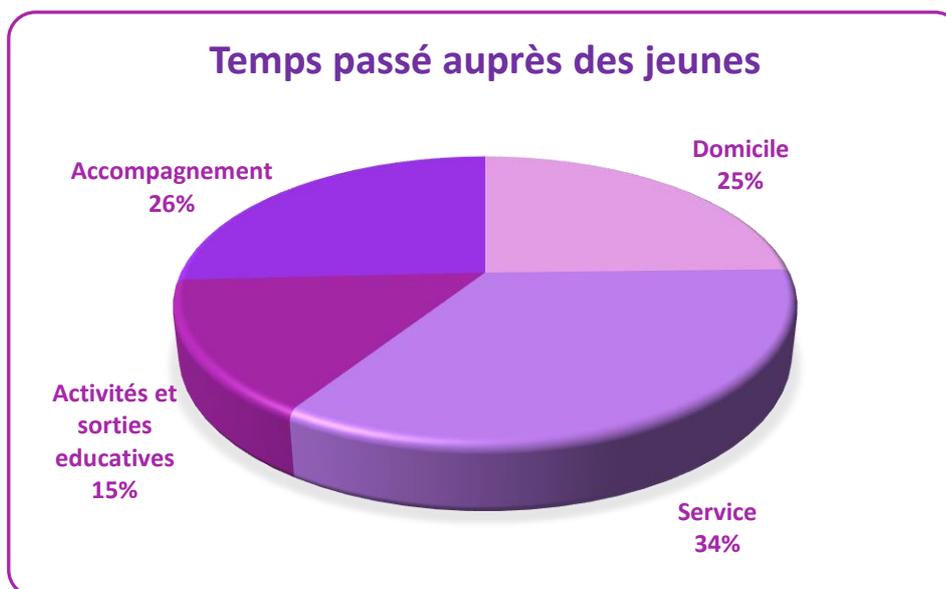
- Importance du cadre à la fois souple mais construit et discuté. Même s'il est difficile de le coconstruire avec les jeunes car groupe ouvert (donc rarement les mêmes présents), importance de bien le poser pour éviter débordement insécurisant.
- Intérêt des médiations, de pouvoir avoir un but à chaque groupe, un thème favorisant l'élaboration et la discussion : cela assouplit les enjeux fantasmés de l'expérience groupale, permet d'avoir une tâche primaire et une tâche secondaire, travail autour des mots mais aussi des actions.
 - Celles qui ont bien marché : objets et photos
 - Celles qui ont moins bien marché : dessins et papiers (même si certains ont pu s'en saisir)
- Intérêt d'un thème choisi en amont qui peut être changé à chaque début de groupe avec l'accord des membres :
- Peu voire aucun intérêt à maintenir le groupe durant le mois du ramadan : les jeunes venant n'étant pas assez nombreux pour construire un groupe donc aller-retour à blanc pouvant les bloquer pour la prochaine fois
- Présentation du groupe par téléphone : prévenir les jeunes à chaque groupe en insistant sur le côté rencontre des autres jeunes et le thème imaginé → Plus grande adhésion.
- Souvent les groupes en plus petits comités (3-5 personnes) ont pu favoriser une expression plus libre et une cohésion groupale plus forte.

Chaque année nous apprenons et construisons le groupe de façon à favoriser au maximum l'adhésion et l'engagement des jeunes. Cette année, les jeunes sont venus, nombreux et de manière régulière au groupe. Ils ont pu se saisir d'un espace collectif d'élaboration qui est différent des rendez-vous individuels proposés par les psychologues. Ainsi les jeunes pour qui la relation duelle de l'entretien individuel reste une modalité trop complexe de rencontre, ceux que les psychologues ne rencontrent plus de manière régulière (absence de besoin identifié), peuvent accéder à un espace de réflexion, de partage d'expérience, et des vécus. Cela permet ainsi de sortir de l'isolement et de faire groupe ensemble. Nous insistons sur la nécessité de solliciter fortement les jeunes, de rappeler les dates des groupes, de les rappeler la veille pour signifier qu'ils sont attendus quelque part tant ils sont pris par des aspects administratifs, professionnels, scolaires et émotionnels de leur vie. Nous avons pu observer que cela permet aux jeunes de se saisir pleinement de la proposition de groupe.

Temps effectif passé auprès des jeunes

Le temps passé auprès des jeunes ne peut refléter l'ensemble de l'activité dans l'exercice annuel d'une part du fait d'une collecte de données incomplètes liés aux changements d'intervenants, d'autre part parce que beaucoup de temps est consacré au travail sans le jeune. Nous pouvons ainsi constater que le temps passé auprès des jeunes représente plus de la moitié du temps total travaillé.

L'activité 2022 auprès des jeunes se décompose de la manière suivante :



Visite à Domicile :

Il ressort que le temps passé à domicile avec les jeunes représente **25 %** du temps total passé auprès du jeune. Cet outil reste encore très utilisé par les équipes de travailleurs sociaux lors de l'exercice de leur mission. L'objectif reste avant l'accompagnement du jeune dans son environnement, dans son quotidien, inhérent à l'activité attendue d'une Maison pour Enfants à Caractère Social en s'assurant que les conditions telle que le précise l'article 375 du nouveau code civil soient réunies. (Santé, Sécurité, Moralité, Condition d'éducation)

Service :

Ce temps passé auprès des usagers au sein du service représente **34%** de notre activité totale auprès des jeunes. Ces temps de rencontres sont souvent utilisés pour réaliser différentes démarches administratives, mais également pour reposer les cadres de l'intervention de façon plus formelle en présence notamment du Chef de Service Éducatif.

Les sorties éducatives :

Elles représentent quant à elle **15 %** de notre activité totale auprès des jeunes.

Les sorties réalisées sont essentiellement payantes, financées par le budget éducatif alloué à chaque travailleur social ou par le biais de budget vie sociale sollicité rédigé sous forme de projet.

Il est à noter que lors des périodes de vacances scolaires, l'équipe tente de réaliser de nombreuses sorties éducatives collectives, régulièrement les prix sont négociés avec les entreprises qui accueillent nos groupes d'enfants. Nous pouvons observer une multiplication des offres gratuites sur les quartiers nord où les municipalités organisent régulièrement des manifestations sportives et culturelles.

De manière générale, il est souvent demandé aux jeunes, même au plus modestes, de contribuer : participation financière, préparation de repas ou goûter...

Ces temps éducatifs nécessitent :

- Un temps de préparation avec le jeune où l'activité est présentée (but de la sortie, information sur l'activité ou le lieu, renseignements de type horaires et date),
- Un temps de rédaction du projet (recherche de financement, formulaires administratifs à remplir, autorisation parentale à recueillir),
- Un temps d'organisation effective (logistique, transport, repas),
- Un temps de réalisation de la sortie,
- Et dans certaine situation un débriefing de la sortie si des choses ont besoin d'être repris avec le jeune.

Ces sorties ou activités éducatives peuvent aussi bien être effectuées de manière collective ou de manière individualisé. Chaque mode permet d'apprécier des évolutions particulières dans le comportement, l'agissement et la demande du jeune. Les sorties éducatives restent l'outil qui privilégie l'entrée en relation avec les enfants suivis dans le cadre de leur placement. Elles permettent d'instaurer un climat de confiance et tabler une relation éducative sur une base commune. Une mutualisation des moyens et des savoirs lors des sorties éducatives donne l'occasion aux professionnels de croiser leur regard sur les situations et conduisent à des réflexions critiques qualitatives sur l'action menée.



Les accompagnements physiques :

Les temps d'accompagnement des jeunes représentent **26%** de notre activité totale auprès de l'utilisateur.

Ce temps à l'attention du jeune est utilisé pour :

- Les rendez-vous psychologiques,
- Les différentes démarches administratives (Préfectures, autorités consulaires, rendez-vous médicaux, Sécurité Sociale etc.),
- Les liaisons avec les établissements scolaires et/ou les employeurs,
- Les démarches de droits communs.

Ces accompagnements sont utilisés à bon escient, ils constituent encore un support à la relation d'aide et sont utilisés comme outils dans l'exercice du placement.

Cela revêt également d'un caractère socialisant permettant, également, aux jeunes de découvrir leur environnement et les interactions à avoir en société pour mener à bien ses propres démarches.

On peut donc sous-diviser le temps total de travail de la manière suivante :

- 60% passés auprès des jeunes comme nous venons le décrire.
- 40% consacrés au reste l'activité : rédaction, réunion institutionnelle, rendez-vous infructueux, temps de transport sur le département, relation avec les partenaires, recherche et traitement d'un dossier administratif etc.

Nous observons, ainsi, que le temps administratif prend de plus en plus de temps, les démarches citées demandent une approche et une rédaction particulière.



Modalité d'accompagnement au SAME, favorisant l'autonomie

HÉBERGEMENT ACCOMPAGNEMENT ORIENTATION

Gestion Logement

Objectif: Savoir entretenir son logement: Propreté, décoration, appropriation, vie avec le voisinage, réparation
Indicateurs: état des lieux + contrat de mise à disposition*, VAD*, accompagnement gestion du linge, fiche d'intervention technique*
Évaluation: État des lieux de sortie, évolution de la fréquence des VAD*, capacité à vivre en colocation ou hébergement seul en studio



Arrivée du jeune au SAME

Soins Médical

Objectif: Être acteur de son parcours de soins:
Indicateurs: appropriation des applications de prise de rendez-vous, des démarches à effectuer pour la CSS et renouvellement, présence à la séance organisée par le planning familial sur les questions relevant de la vie sexuelle et affective, mise à disposition de préservatifs et documentation, déclaration du médecin traitant, mise à jour schéma vaccinal et rappels.
Évaluation: fréquence des sollicitations du jeune dans la réalisation de ses démarches médicales (statistiques), compte Ameli effectif, carnet de santé à jour.



Educatif

Objectif: Apprendre à gérer un budget et se sociabiliser
Indicateurs: gestion d'un budget avec la trame de suivi, épargne du jeune, gestion physique et numérique de ses comptes, cartes et épargnes, ouverture culturelle et sportive,
Évaluation: gestion d'un budget hebdomadaire vers un budget mensuel, relevé de comptes, épargne constituée, nombre de participation aux activités du SAME, inscription en club de sport, tissu / réseau social propre au jeune (évaluation globale), projet personnalisé du jeune



Alimentation

Objectif: Préparer des repas équilibrés selon son budget
Indicateurs: VAD avec atelier cuisine + Trame Fiche budget* (hebdomadaire, mensuel) + Tickets + Fréquence accompagnement courses
Évaluation: parcours de soin (IMC, pathologies), fréquence de distribution du budget, fréquence des ateliers cuisine et accompagnement en courses.



Soin psychologique

Objectif: Travailler son histoire personnelle/ parcours de migration/ traumas d'exil
Indicateurs: rencontre avec psychologue du service (fréquence et adhésion), parcours de soin extérieur (psychiatrie, CMP, dispositif psy extérieur) + Qualité du sommeil + Prise de médicaments + Socialisation + Participation groupe de parole collectif + Dossiers MDPH montés
Évaluation: fréquence et évolution des rencontres



Insertion scolaire et Professionnelle

Objectif: S'insérer dans un parcours scolaire et/ou professionnel
Indicateurs: choix d'orientation professionnelle, réalisation de stage, socialisations au sein des établissements, connaissance de ses droits en tant que travailleur (temps de travail, congés, salaire, augmentation)
Évaluation: fréquence des participations cours de FLE, obtention des diplômes, signature contrat de travail ou apprentissage, relevés d'absences et de retards, bulletins de notes et appréciations, appréciation de l'employeur.se



Majorité

Le jeune sort des dispositif de la Protection de l'enfance et continue d'être accompagné au SAME dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur signé avec le Département



Lexique

*VAD: Visite A Domicile
***Fiche d'intervention Technique:** demande auprès de l'équipe technique de pouvoir intervenir sur le logement d'un jeune pour effectuer une réparation
***Trame fiche budget:** fiche mensuelle de répartition du budget par jeune
***Contrat de mise à disposition du logement:** contrat établi entre le jeune et le SAME

Départ du jeune au SAME

Administratif

Objectif: Régulariser sa situation et accéder au droit commun
Indicateurs: obtentions des documents, prise de rendez-vous administratifs (préfecture, ambassade, service nationalité, consulat, OFPRA), plateformes d'accompagnement (EKAID), avocats, service juridique, mission locale)
Évaluation: présence, durée et fréquence des rendez-vous ou des démarches à accomplir, régularisation de la situation



Orientation

Objectif: Être acteur d'un projet d'orientation adapté à sa situation
Indicateurs: contrat jeune majeur, connaissance des dispositifs (Pôle emploi, Mission Locale, CAF), passage du permis de conduire, demandes d'aides et dossiers d'orientation, présence au rdv CESF, acteur du projet d'orientation (temporalité, présence, initiative, apports des documents), type d'orientation sollicitée (FJT, parc privée, résidence sociale, CHRS).
Évaluation: VAD, réunion pluridisciplinaires, projet du jeune, sortie du dispositif, fréquence des rendez-vous



V Des changements et des actions à venir

Introduction au concept d'autonomie

Tout au long de l'année 2022, nous avons pu nous appuyer sur les bases construites les années précédentes pour accompagner les jeunes le mieux possible.

En 2020 et 2021, la question du repérage, de l'émergence et de la prise en charge des syndromes de stress post traumatique étaient posées, ainsi que l'impact des représentations culturelles dans la mise en place et l'observance des soins psychiques. Débuté en 2020 et poursuivie en 2021, ainsi qu'en 2022, ce travail autour de cette problématique spécifique nous a demandé de créer de nouveaux partenariats avec des institutions de soin notamment pour permettre **une prise en charge aux plus proches des besoins des jeunes**.

S'est alors posé la question de l'autonomisation des jeunes dans leurs parcours de vie.

« Favoriser l'autonomie, permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie » est un des objectifs principaux du travail mené au SAME auprès des jeunes. Le SAME est d'ailleurs un « *service de semi-autonomie* ». La question de l'autonomie se pose de manière toute particulière pour les jeunes pris en charge par l'ASE (notamment du fait de la fin des prises en charges à 21 ans maximum) et d'autant plus aux jeunes MNA (notamment du fait des spécificités administratives de droit au séjour sur le territoire français).

A quoi fait référence ce terme d'autonomie ? De quelle réalité parle-t-il ? Comment l'autonomie se décline-t-elle au sein des différents aspects de la vie du jeune (scolarité, gestion du logement, santé, démarches administratives etc.) ?

D'après le Larousse voici une première définition de « l'autonomie » : *Capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui ; caractère de quelque chose qui fonctionne ou évolue indépendamment d'autre chose.*

Chez Platon s'ajoute la dimension éducative. Pour lui, l'éducation est « *dès l'enfance orientée vers le mérite personnel et nous fait désirer et aimer le temps où nous serons devenus un citoyen accompli, sachant être à la fois chef et sujet* ».

Dès la deuxième moitié du Vème siècle la question de l'autonomie se lie à la question de la pédagogie dans la visée d'un exercice de la démocratie. Ainsi l'individu devenu autonome peut s'engager dans l'exercice individuel et collectif de la démocratie en tant que « **sujet et chef** ».

Par conséquent, nous reconnaissons le caractère d'autonomie comme la capacité à faire ses propres choix en fonction de ses propres aspirations, sentiments, et valeurs. Le sujet se déploie dans son propre rapport au monde, **se subjective** (« *ce processus en tant qu'étape développementale permet à l'être humain de devenir une personne, soit un sujet capable de se penser tel et de se nommer comme tel* » Golse B.) et **s'individualise** en déterminant son propre « je ».

D'ailleurs en psychologie, l'autonomie est pensée en terme notamment **d'autonomie psychique**, c'est-à-dire la constitution d'un **espace interne** séparé des figures prodiguant le soin, à l'intérieur duquel prend racine et se forme le « je ». Pour créer cet espace interne, le jeune doit se séparer, se différencier, créer de **l'intime**. Les apports éducatifs et relationnels obtenus pendant l'enfance et l'adolescence sont intériorisés et le jeune se les approprie afin de pouvoir investir d'autres personnes, d'autres relations.

S'identifier aux figures de soins, puis se **séparer** pour se **différencier** et devenir un « **sujet** ». En ce sens la période adolescente et une période mouvementée, où l'adolescent est en quête des contours de son intime, de son espace interne pour mieux se définir en tant que sujet.

Le processus d'acquisition de l'autonomie, apparaît donc comme une **transition identitaire et relationnelle**. Les liens aux figures prodiguant le soin sont redéfinis, notamment par la mise à distance, pour que le jeune puisse s'individualiser. Ce mouvement n'est pas solitaire et ne se forge pas sur du vide. Il est rassurant pour le jeune en plein mouvement d'individualisation, de pouvoir faire des allers et retours auprès de ces figures de soin. Le jeune se construit en tant qu'adulte en trouvant une nouvelle place, différente de celle qu'il avait en tant qu'enfant, au sein des **interactions** qu'il entretient avec les personnes prodiguant les soins, de qui il est **dépendant**.

Dans ce sens l'accompagnement par les figures de soins dans ce processus d'individualisation reste nécessaire. Il se traduit par un **étayage** des adultes qui entourent cet adolescent en phase de devenir à son tour un jeune adulte. Cet étayage constant permet au jeune d'explorer son environnement, de venir expérimenter ses capacités à prendre des décisions et/ou agir seul, tout en se sentant en sécurité et à pouvoir se tromper et recommencer.

Des évènements de vie comme la violence intrafamiliale, un voyage migratoire, l'isolement, les violences physiques ou les ruptures, peuvent affecter ce processus d'individualisation - le ralentir, le stopper ou le fragmenter - et donc avoir un impact sur la capacité du jeune à s'identifier comme sujet (la subjectivation) et à se construire comme tel. Le processus d'autonomisation peut alors être perturbé.

Dans la protection de l'enfance et dans la prise en charge des MNA, nous sommes confrontés à ces vécus traumatiques qui viennent altérer le processus d'autonomisation. Notre accompagnement, notre étayage a pour but de pouvoir offrir à nouveau un espace de sécurité où le jeune peut s'adosser, se réparer, s'imprégner et se séparer pour s'individualiser.

Nous venons de voir que le processus d'autonomisation est un processus long dépendant des interactions et des liens construit pendant l'enfance et l'adolescence et pouvant être perturbé par des événements traumatiques. En ce sens, chaque sphère de vie du jeune est touchée différemment par ce processus d'autonomisation et peut évoluer plus ou moins rapidement.

D'ailleurs dans le travail éducatif lorsqu'on parle d'autonomie, cela désigne plutôt une action ou un domaine particulier : « il est autonome pour faire ses courses, il est autonome dans ses déplacements ... etc. ». Mais quand est-il de « *sa capacité d'être seul* » (Winnicott) et même d'être « *seul en présence d'autrui* » ? C'est à dire d'avoir suffisamment confiance en soi et en ses figures de soins pour pouvoir s'en détourner et construire ses propres liens et espaces de vie ? Nous faisons là une distinction entre la notion d'autonomie et la notion d'indépendance.

Ces deux termes sont souvent utilisés en synonyme ce qui prête parfois à confusion. Pour autant, alors que la notion d'autonomie désigne la capacité à s'identifier comme sujet, l'indépendance vient ajouter une notion d'altérité : comment être « je » avec et en présence de l'autre, comment être en relation avec l'autre.

L'indépendance fait référence à la capacité à supporter l'absence de l'autre ou au contraire à la capacité à ne pas être sous l'influence de l'autre. L'autonomie et indépendance sont donc deux notions qui ne s'opposent pas et qui évoluent ensemble.

L'indépendance se constitue au cœur des relations vécues avec les figures de soins notamment à travers une première phase de dépendance. Cette dernière doit être reconnue et accueillie par les travailleurs sociaux pour que les jeunes puissent en tirer parti et s'avancer lentement vers l'indépendance, qui est une deuxième étape.

Ces processus d'autonomie et d'indépendance se pose alors de manière très spécifique pour les jeunes de l'ASE, et pour les jeunes MNA, pour qui la relation aux figures de soins (les travailleurs sociaux) arrive à terme à 18 ans ou à 21 ans.

De plus, les attentes concernant les capacités d'autonomie et d'indépendance sont très influencées par les représentations sociales, culturelles et politiques.

Les aides (ou l'absence d'aide) mises en place par les états influencent aussi l'accessibilité des jeunes à des solutions d'émancipation et d'autonomisation économique de leur figure d'attachement. La relation et le lien à ces figures s'en voient influencés. En Europe, par exemple, on observe déjà ces disparités : alors qu'au Danemark les aides de l'états favorisent une émancipation économique des adolescents, il est bien vu socialement, de quitter assez tôt le domicile familial. Au contraire, en Espagne, les mesures économiques d'aide pour les plus jeunes sont moins présentes et il est davantage attendu pour un jeune de rester au domicile parental jusqu'à la conception d'une famille. Dans le même sens, on observe dans certains pays d'Afrique des fonctionnements économiques et culturels différents.

Cela modifie les représentations qui entourent les concepts d'autonomie et d'indépendance. Par exemple, on peut observer que les parents aident financièrement longtemps leurs enfants et petits-enfants. Les parents travaillent jusqu'à devenir dépendant (vieillesse ou incapacité physique, maladie) et sont alors pris en charge par les enfants. Il y a comme une inversion des relations entre parents et enfants. Autonomie et dépendance ne s'inscrivent pas dans les mêmes dynamiques. Le processus d'autonomisation n'est pas inné. Il est coloré par les représentations culturelles, le social et le politique.

Les jeunes MNA sont donc confrontés, en plus des bouleversements psychiques vécu qui viennent altérer leur capacité d'autonomie, à des conceptions culturelles différentes et des attentes qu'ils doivent s'approprier.

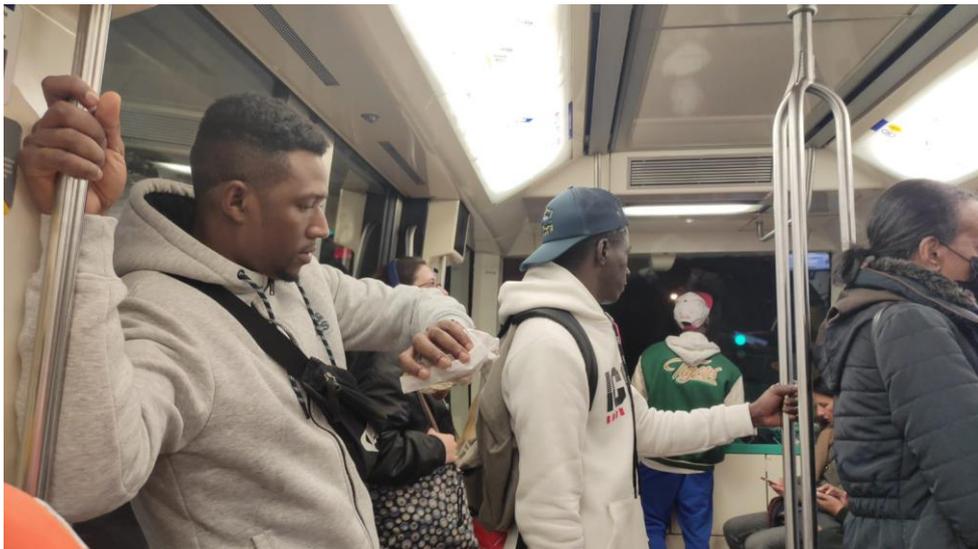
En sommes, dans notre contexte de travail, la notion d'autonomie et d'indépendance sont à prendre en considération notamment en lien avec les attentes institutionnelles et de l'ASE. On observe de multiples entraves qui peuvent ralentir ou stopper le développement de certaines capacités d'autonomie (vécu traumatique, rupture des liens, différences culturelles...).

Nous pouvons alors nous questionner sur comment accompagner au mieux ces jeunes MNA vers une autonomie teintée de nos représentations culturelles sans renforcer les troubles vécus ? quels sont nos moyens pour les porter vers une autonomie et une indépendance ?

Enfin, l'autonomie se définit comme la capacité à s'identifier comme un sujet propre et l'indépendance comme la capacité à vivre seul en lien avec les autres.

Le concept d'autonomie psychique nous permet d'entendre la dimension psychologique du processus et ainsi de saisir les multiples freins possibles spécifiques aux MNA (trauma, isolement sur le territoire, différences culturelles, difficultés administratives, etc.).

Il nous permet aussi d'envisager sous un autre angle, ce que nous pourrions interpréter comme un désinvestissement/éloignement des jeunes des prises en charge. Ainsi, notre travail d'accompagnement psycho-éducatif prend d'abord la forme d'un étayage important pour favoriser l'autonomie, puis évolue en un soutien à l'autonomie et une présence psychoéducative qui s'estompe petit à petit.

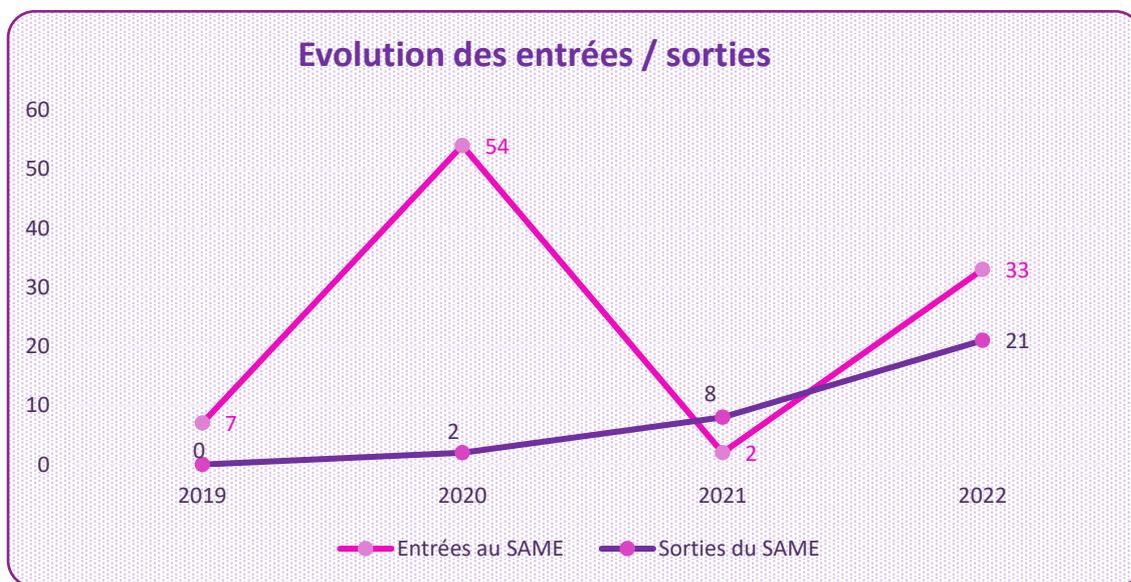


Analyse des chiffres du SAME :

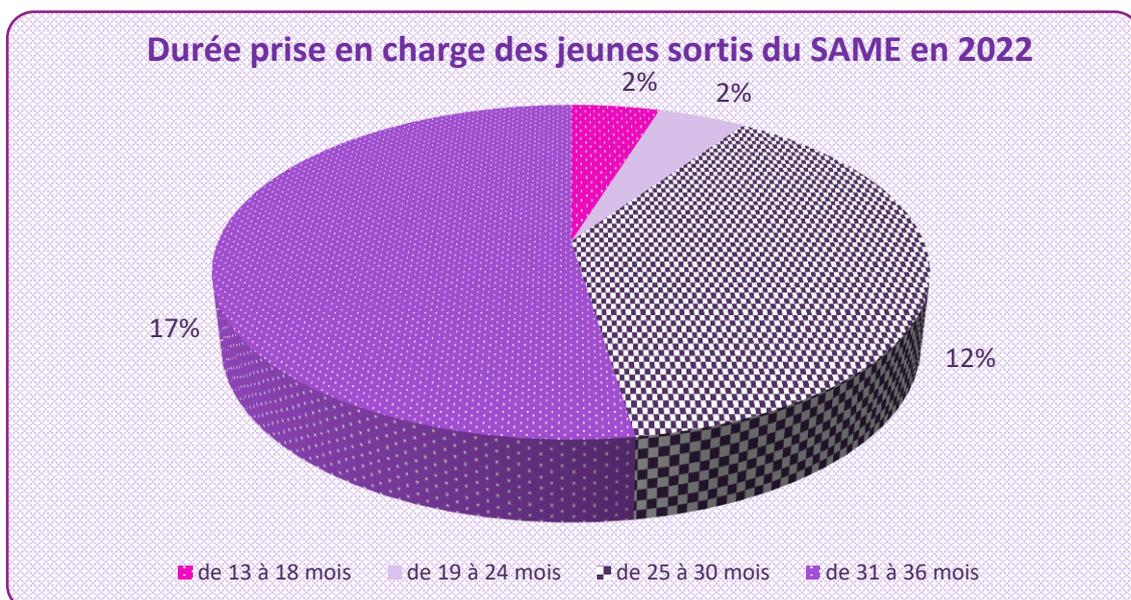
Nous analyserons ici les chiffres concernant les jeunes sortis du SAME en 2022 et en particulier comment au regard de leur niveau d'autonomie est déterminée leur orientation possible.

Les différents chiffres présentés concernant les jeunes sortis du SAME en 2022, sont à mettre en lien avec les chiffres mentionnant la durée moyenne de prise en charge, l'âge moyen auxquels les jeunes intègrent le service mais également le contexte dans lequel le service et les jeunes que nous accompagnons évoluent.

En effet, nous notons une nette augmentation du nombre de jeunes sortis en 2022 en comparaison avec l'année 2021 et de manière encore plus flagrante avec 2020. Cela s'explique par le fait que le SAME soit un service jeune et par le contexte de la crise du Covid en 2020.



De fait et ainsi que le montrent les chiffres concernant la durée moyenne de prise en charge, cela illustre également la temporalité nécessaire à l'accompagnement à l'autonomie, prérequis nécessaire à une orientation ou éventuelle sortie.



Ce prérequis n'était pas présent en 2020, le service venant d'ouvrir et la crise du Covid impactant fortement la scolarisation et la socialisation des jeunes et donc plus encore leurs possibilités d'améliorer leur niveau de français, ainsi que la possibilité de les étayer dans leurs connaissances des institutions de droits communs. Ces répercussions se sont poursuivies en 2021 et ce n'est qu'en 2022 que 21 jeunes, soit presque un tiers des jeunes accueillis ont pu bénéficier d'un hébergement par un autre service ou accéder à un logement autonome.

Lieux d'orientations

Tel que nous pouvons le constater que sur 21 jeunes sortis en 2022, 8 jeunes ont pu être orientés vers des services jeunes majeurs et 12, soit plus de la moitié ne bénéficiaient plus d'une prise en charge par la protection de l'enfance lors de leur départ du SAME. Nous observons également une sortie vers un lieu inconnu, qui s'explique par une main levée de placement par le juge des enfants d'un mineur régulièrement en fugue et n'adhérent pas à la prise en charge. Cela pourrait être significatif d'un échec de l'accompagnement à travers lequel le jeune n'a pas souhaité ou pu investir le dispositif du SAME. Toutefois, cela correspond à moins de 5% des effectifs de sortie et seulement 1% des jeunes accompagnés en 2022.

Nous constatons enfin que deux jeunes ont été orientés sur des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement social (CHRS). Cela n'apparaît pas comme optimum, l'objectif étant d'orienter les jeunes vers du logement et de la stabilité, et non pas sur de l'hébergement provisoire. Cependant, les causes peuvent être variées, et dépendent aussi du choix des jeunes. Par exemple, cela peut correspondre à une volonté de retourner au pays sur le moyen/long terme, ce qui entraîne automatiquement un arrêt de l'accompagnement et une sortie du dispositif. En effet, nous ne conservons pas de logement vide au vu des nombreuses demandes d'admissions qui nous sont faites, et du besoin d'accueil croissant du public MNA sur le territoire. En somme, nous ne pouvons exclure le fait que malgré l'accompagnement proposé par le SAME, les jeunes accompagnés restent les premiers décisionnaires de leur parcours de vie et de leur futur.

Analyse et contextualisation

La majorité des jeunes qui ont été orientés en service jeune majeur sont sortis avec des revenus d'apprentissage et un titre de séjour. Ce sont donc 8 jeunes qui sont restés dans le cadre de la protection de l'enfance à leur sortie du SAME, afin qu'ils puissent continuer à bénéficier d'un accompagnement adapté à leur âge et leur niveau d'autonomie. Cela s'impose lorsque leur situation administrative n'est pas complètement stable ou qu'un accompagnement autour de la compréhension du droit commun et des démarches administratives reste nécessaires.

En effet, il est demandé aux jeunes majeurs de montrer qu'ils sont déjà dans un processus d'autonomie, avec une situation d'insertion professionnelle stable et qu'ils sont en capacité de mesurer et de faire face aux démarches qui les attendent dans leur future vie de jeunes adultes autonomes. Pour autant, lorsqu'ils remplissent ces conditions, leurs contrats d'aide à un jeune majeur mentionnent généralement la nécessité de travailler leur sortie du dispositif de la protection de l'enfance.

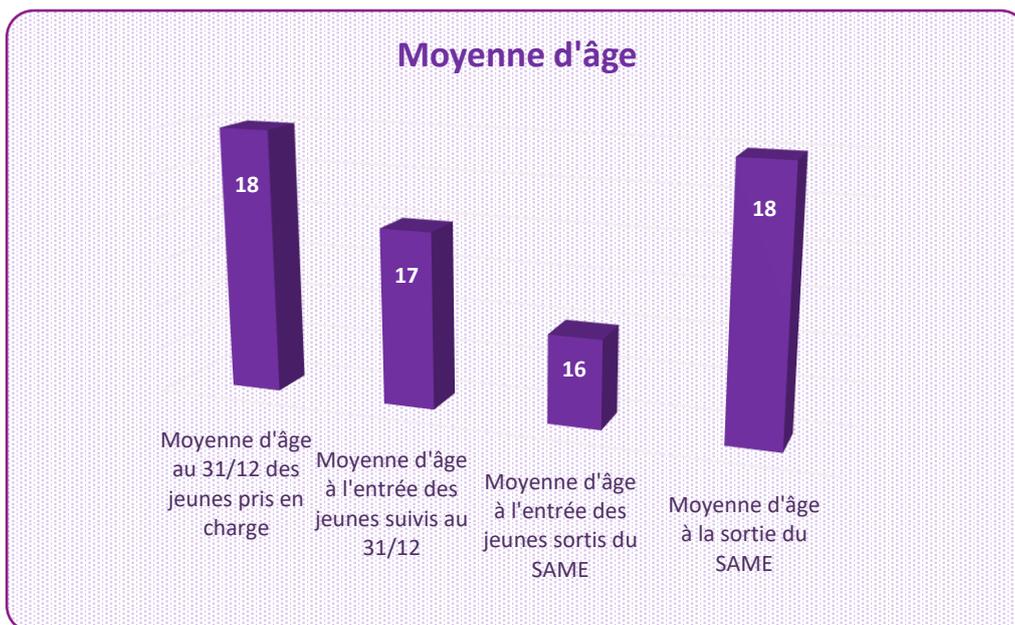
Les possibilités d'orientations se retrouvent donc très limitées. D'une part les jeunes qui sont en capacité d'être en complète autonomie (sur 12 seuls 4 bénéficiaient toujours d'un accompagnement par la structure proposant l'hébergement), qui accèdent à des logements s'adressant aux jeunes ayant pu bénéficier de contrats jeunes majeurs suffisamment longs pour sécuriser leur insertion professionnelle et leur revenus et avec lesquels a été travaillé en parallèle des compétences et connaissances des dispositifs et instances de droits communs ou d'autre part l'orientation vers des services jeunes majeurs.

Il existe une véritable difficulté à orienter vers des logements transitoires qui permettraient une sortie des jeunes du dispositif de la protection de l'enfance tout en leur permettant de continuer de bénéficier d'un accompagnement tel que cela peut être le cas au sein d'un FJT ou d'une pension de famille. En effet, les FJT à Marseille sont saturés et les délais d'obtention d'une place font que dans la quasi-majorité des cas les jeunes ayant déposés des dossiers de demande de logement obtiennent un logement dans le parc privé ou en résidence étudiante avant d'obtenir une réponse (seul 1 jeune a pu être orienté en FJT).

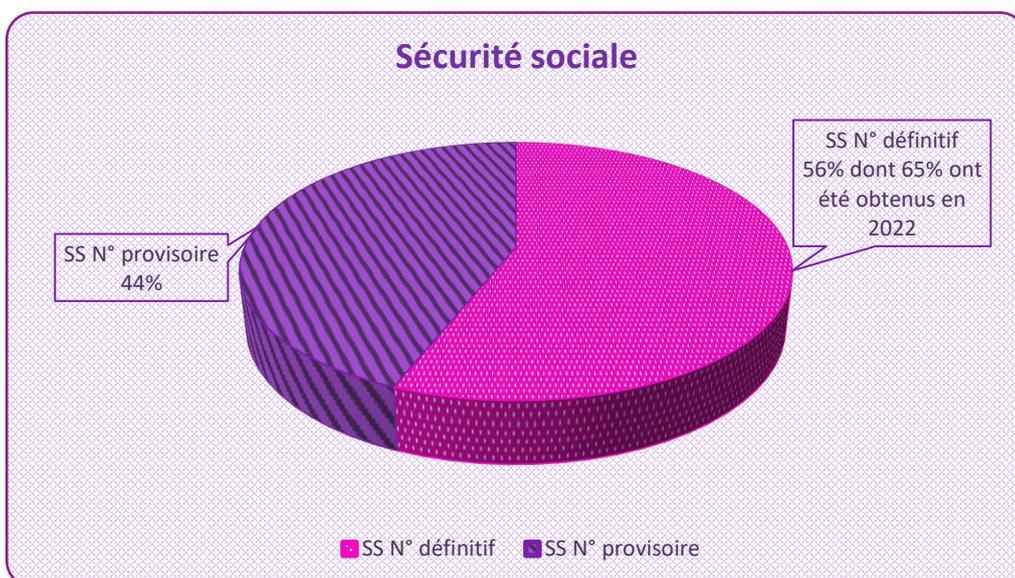
De plus, la durée moyenne de prise en charge entre le moment où débute les démarches d'orientations avec un jeune et la sortie effective de celui-ci est de presque 8 mois. Cette durée s'explique par le travail nécessaire à la préparation à la sortie du jeune (constitution de nombreux dossiers, pré requis demandés tel que démarches à la préfecture effectués...) mais surtout par les délais extrêmement longs avant l'accès à un logement. En effet, la possibilité d'intégrer un service jeune majeur est conditionné aux nombres de places disponibles et lorsque des recherches sont effectuées dans le parc privé on observe une moyenne de plus d'une dizaine de visites de logement avant la signature d'un bail. Les visites n'étant possible que lorsque les bailleurs acceptent la garantie « Visale » en guise de garant, ce qui réduit drastiquement le nombre de visites possibles.

Si l'on examine les chiffres concernant l'âge des jeunes lors de leur entrée au SAME, il apparaît clairement que les jeunes admis étaient plus âgés en 2022 qu'au préalable. Pour autant, cette admission advient le plus souvent après une prise en charge à l'hôtel. A nouveau, la temporalité nécessaire à l'instauration d'une relation de confiance, puis à l'accompagnement vers l'autonomie explique la nécessité d'une durée de prise en charge longue des jeunes accueillis. Cela comprend le temps d'adaptation et de création du lien, l'état des lieux de sa situation et la mise en place d'actions, et enfin la préparation à la sortie du dispositif. Ce laps de temps reste évidemment variable selon chaque jeune, mais correspond à une moyenne pour une personne entrant au SAME en étant proche de la majorité.

Sachant que la moyenne d'âge des jeunes sortis, soit 18 ans, est à relativiser dans la mesure où un jeune est sorti à l'âge de 15 ans et la majorité sont sortis à 18 ans et demi passé.



Ces difficultés d'orientation qui expliquent la durée des prises en charge des jeunes sortants qui sortent en majorité après plus de 2 années au SAME, ont toutefois en effet bénéfique pour les jeunes accueillis (Cf. tableaux « Ressources » et « Démarches administratives »). En effet, nous pouvons remarquer que les situations des jeunes évoluent positivement au cours de leur prise en charge. En effet, la stabilité des interlocuteurs, la relation de confiance ainsi que la connaissance approfondie par l'équipe de la situation du jeune rend possible un travail d'accompagnement à l'autonomie et à la sortie dans de bonnes conditions et qui permet de réellement sécuriser le parcours des jeunes pour qu'ils ne deviennent pas de jeunes adultes autonomes précaires. Ainsi nous pouvons constater durant leur prise en charge l'augmentation considérable de leurs revenus, l'obtention pour certains de diplômes, de nombreuses avancés dans leurs démarches administratives (obtention d'un numéro de sécurité sociale définitif qui leur permettra ensuite de pouvoir s'inscrire à la CAF, régularisation de leur situation administrative, obtention d'un compte courant ...).



Constats

a/ Contexte actuel de l'accès au logement – hébergement/logement

Nous pensons qu'avant de mettre en lien les difficultés rencontrées en termes d'orientations pour le public accompagné à la sortie de la MECS, il est nécessaire de recontextualiser la crise du logement à laquelle nous devons faire face. En effet, d'après le 27e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022 édité par la Fondation Abbé Pierre, il est estimé que 4,1 millions de personnes souffrent de mal logement ou d'absence de logement personnel. Le territoire des Bouches-du-Rhône en est tout autant impacté.

En effet, nous constatons une réelle problématique d'accès aux hébergements d'urgences (CHRS), aux logements transitoires (résidences sociales, FJT), ainsi qu'aux logements sociaux. Au-delà de la saturation de ces dispositifs, nous constatons également une augmentation des loyers dans le parc privé, avec de nombreux logements insalubres, ainsi que des conditions d'accès sévères et sélectives.

Au vu de la situation administrative, professionnelle et financière généralement précaire du public que nous accompagnons, nous nous appuyons principalement sur la plateforme SIAO pour travailler les différentes orientations. Le SIAO qui a pour mission « *d'assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et d'améliorer la fluidité entre ces deux secteurs* ».

Dans le cadre du SIAO nous participons aux Commissions Jeunes. Instances créées pour étudier les demandes des jeunes transmises au SIAO mais également pour croiser les regards sur le parcours du public JEUNES. Que ce soit au niveau des administrateurs SIAO ainsi que des partenaires présents lors de ces commissions, nous constatons tous la même difficulté : les établissements prescripteurs proposent de moins en moins de place pour le public jeune. En effet, les durées de contrats initialement limitées se voient rallongées de manière significatives étant donné la saturation d'accès pour un logement autonome. Les usagers restent donc plus longtemps dans ces dispositifs, ce qui engorge les demandes SIAO en attente.

Les structures de types résidences sociales et FJT ne disposent pas uniquement d'un contingent SIAO. En effet, il est possible de venir déposer directement auprès des gestionnaires une demande de logement. Mais une fois de plus, nous nous retrouvons face à cette problématique d'engorgement et qui amène parfois ces structures à ne plus accepter de nouveaux dossiers.

Outre la pénurie d'hébergements d'urgence ou de logement transitoires, nous constatons aussi que la France manque de logements sociaux. Une situation qui s'explique par la réduction de l'offre de logements sociaux mais également par la demande de logement social qui a progressé deux fois plus vite que le nombre de logements sociaux. À Marseille, le délai d'attente pour une demande « classique » est de 8 ans. Pour les jeunes hébergés, depuis plus de 18 mois dans une structure d'hébergement, un recours auprès de la Commission Départementale de Médiation pour être reconnu prioritaire à l'accès d'un logement social peut être déposé.

Pour déposer ce recours, il faut pouvoir disposer d'un titre de séjour en cours de validité. Une fois le dossier constitué, la Commission met trois mois à statuer sur la demande. Si l'instruction de la demande s'avère positif pour le demandeur, la Commission de Médiation est dans l'obligation de proposer un logement social dans un délai de 6 mois à partir de la date de l'accusé de réception de la demande. Un recours qui permet donc d'accélérer la procédure d'accès à un logement social mais qui prend néanmoins plusieurs mois pour avoir une proposition de logement.

Le fait que l'offre de logements est nettement insuffisante par rapport à la demande est également un phénomène qui touche le parc privé. C'est d'ailleurs dans ce secteur que les taux d'effort se sont le plus dégradés, avec une hausse qui excède parfois le tiers des revenus. Avec en plus, comme mentionné précédemment, des conditions d'accès sévères et sélectives.

Tout ce contexte démontre bien les difficultés d'accès à un hébergement ou à un logement, notamment pour le public que nous accompagnons.

b/ évolution du public accompagné

Nous avons alors observé une augmentation des prises en charges des majeurs sur notre service ou se rapprochant de leur majorité (17ans et demi)

Et cet accueil n'est pas sans conséquences sur les différents volets de prise en charge que nous proposons au sein du SAME et par les différents membres de l'équipe (Educatrices Spécialisées, CESF, Juriste, CIP ...).

Initialement, le projet de service prévoit un accueil de jeunes mineurs afin que l'accompagnement proposé puisse suivre une certaine temporalité, qui nous permet de travailler progressivement sur l'autonomie individuelle avec chaque jeune. Et nous parlons d'autonomie en terme matériel (Appartement) mais aussi psychique ; en effet, la préparation à la sortie de notre dispositif étant une part importante et nécessaire de notre travail d'accompagnement vers l'indépendance et l'autonomie individuelle.

Mais avec une arrivée majeure et tardive sur notre service, cette temporalité se voit drastiquement réduite, et le temps de préparation à la sortie, également.

Ce qui induit inévitablement une adaptation des pratiques professionnelles individuelles de chacun des professionnels du service.

Du côté du jeune accueilli, les obligations en termes de temporalité nous amènent à travailler avec lui parfois dans l'urgence.

En effet, les jeunes majeurs accueillis le sont dans la cadre d'objectifs d'un contrat jeune majeur signé auprès de l'Aide sociale à l'enfance.

Ce contrat, pose la base de notre accompagnement en énonçant clairement des objectifs à atteindre, ou au mieux à viser. Et en accord avec le jeune, qui signe ce contrat.

Néanmoins, un objectif récurrent apparaît dans les objectifs de ces contrats :

« L'autonomie et la recherche d'un logement pour le jeune (en résidence sociale, ou dans le privé) dès régularisation de la situation administrative ».

Cet objectif sous-entend que le jeune a acquis son indépendance et son autonomie, dès lors que sa situation professionnelle et administrative (avec l'obtention d'un titre de séjour) est stabilisée.

Nous observons avec le recul et la pratique, que cette supposition se révèle dans la plupart des cas, fausse, et notamment avec les jeunes qui arrivent tardivement sur notre dispositif.

En effet, le jeune majeur qui arrive sur notre service, sortant de MECS en collectif, arrivant sur notre MECS, mais en diffus, dans le but « d'expérimenter la vie en appartement autonome » doit apprendre, intégrer et gagner en autonomie dans un temps plus court que ceux arrivés mineurs, avec un objectif souvent énoncé, de réorientation et ou sortie du dispositif ASE dans les meilleurs délais.

Le jeune accueilli se retrouve alors à devoir intégrer un nouvel environnement, un nouveau mode de vie, seul dans un appartement ; l'adaptation est parfois brutale pour certains jeunes, qui au-delà du désir d'indépendance, se retrouve parfois confrontés à leur propre isolement. Cette confrontation était alors mise en pause dans un environnement type MECS collective, car les jeunes sont accueillis en grand nombre sur un même lieu, partageant le plus souvent des chambres avec des colocataires, et rassuré par le regard de l'adulte, de l'équipe souvent présente sur des horaires d'internat.

A son arrivée sur notre dispositif, il doit également rencontrer l'équipe éducative, et apprendre à les connaître pour pouvoir travailler avec eux (et réciproquement) et parfois, cette rencontre prend du temps, car les liens de confiance sont parfois difficiles à tisser pour certains jeunes, car ces liens parlent d'eux-mêmes et de leurs histoires personnelles.

Enfin, le jeune doit saisir et appréhender un grand nombre de démarches administratives, afin de pouvoir les intégrer rapidement pour préparer sa sortie du dispositif et se familiariser avec les démarches du droit commun.

Notre travail s'axe en effet pour le jeune, à comprendre que l'autonomie n'est pas faire les choses tout seul' mais apprendre à se tourner et identifier les dispositifs, les ressources ou les personnes qui peuvent nous étayer lorsqu'une démarche, ou une question nous pose problème. C'est aussi avoir la capacité de pouvoir décider par et pour soi-même.

Ce travail d'autonomisation nécessite obligatoirement du temps et de l'expérimentation. Cet accueil tardif sur notre dispositif des jeunes majeurs nous amène donc à adapter notre pratique afin de travailler plus rapidement, ou du moins dans un temps plus court. Ces délais raccourcis, insécurisent les jeunes qui doivent prendre le temps d'arriver, se poser, tout en préparant leur sortie de notre dispositif.

L'enjeu étant alors de coordonner les temporalités ; psychique pour le jeune, dans la préparation et la projection de sa future sortie, et les objectifs énoncés, et le temps attribué par le contrat jeune majeur pour respecter ces objectifs.

Le jeune oscille entre désirs et appréhensions dans cet objectif d'autonomie individuelle : Le but étant que le jeune ne se retrouve pas tiraillé entre ces deux injonctions, dont l'une (la temporalité psychique) ne se maîtrise pas toujours.

c/ Les freins à l'accès au logement avec les MNA

Malgré le fait que certains disposent des conditions suffisantes (régularité de séjour, contrat de travail) et ont acquis une certaine autonomie pour pouvoir prétendre à un logement, ils sont confrontés à des obstacles qui compliquent leur accès vers un logement autonome ou une structure type résidence sociale/étudiante, service jeune majeur. Ces obstacles sont multifactoriels : économiques, administratifs et sociales.

Tout d'abord, pour la plupart, ils détiennent un contrat de travail dans le cadre d'un apprentissage. Ils ont souvent des revenus modérés voire pour certains, précaires. Seulement, face à l'augmentation du coût de la vie et du montant des loyers, l'accès vers un logement notamment, dans le parc privé, peut être compromise voire impossible.

Que ce soit en logement dans le parc privé ou en structure type résidence sociale ou étudiante, il est obligatoire d'avoir un garant. N'ayant pas de personnes morales pouvant se porter garant pour eux, nous sollicitons généralement le dispositif d'Action logement, la garantie « Visale ». Seulement, certaines résidences étudiantes ou bailleurs privés n'acceptent pas ce type de garant. Ainsi, ces jeunes peuvent être exclus de ce genre d'orientation.

Aussi, dans le cadre de la garantie « Visale », concernant les jeunes en contrat de travail type CDD ou CDI, Action logement se porte garant pour un loyer maximum, calculé et fixé en fonction des revenus qu'ils perçoivent. Si le jeune touche un salaire bas, Action logement se portera garant pour un loyer ayant un montant très limité. Par conséquent, cela rajoute une difficulté supplémentaire pour accéder à un logement notamment dans le parc privé.

Puis, concernant le parc privé, certains bailleurs n'exigent pas de garant mais la souscription de l'assurance loyers impayés. Seulement, il y a des conditions bien précises pour pouvoir y prétendre dont le fait que le locataire doit justifier d'un revenu mensuel supérieur à 3 fois le montant du loyer. Pour les raisons citées ci-dessus, certains ne peuvent donc pas postuler à ce type de logement au vu de leur revenu.

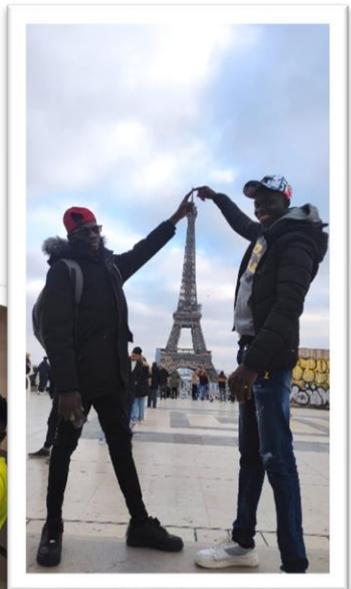
Nous observons également, qu'il est complexe pour certains d'être orienté vers un logement pour des raisons administratives. En effet, certains jeunes possèdent uniquement un récépissé de demande de titre de séjour. Seulement, des structures comme les résidences sociales exigent une carte de séjour pour valider l'inscription en liste d'attente. Les délais de traitement de la préfecture pour obtenir une carte de séjour sont longs et parfois incertains. Par conséquent, les jeunes doivent attendre un certain temps avant de postuler dans ce type de structure ce qui retarde leur orientation.

Enfin, bien que des jeunes remplissent toutes les conditions (titre de séjour, des revenus stables, garant), ils peuvent faire face à des préjugés de la part de certains propriétaires qui ont une représentation négative du public MNA. Nous avons pu observer que plusieurs jeunes ont essuyé de nombreux refus de la part de propriétaires/ agence immobilière. Outre les éventuels préjugés du public ex-MNA, se rajoute à cela, d'autres représentations négatives, plus générales concernant un public jeune, travailleur, accédant pour la première fois à une location (propreté, régularité pour le paiement des loyers, respect du voisinage et nuisance sonore.)

Pistes de travail pour l'année 2023

Au vu de nos différents constats et observations, l'équipe du SAME préconise pour l'année 2023 :

- ✓ Établir une grille d'évaluation de l'autonomie afin d'accompagner au mieux les jeunes sur les compétences à avoir pour sortir des dispositifs de protection de l'enfance
- ✓ Consolider notre connaissance du territoire et créer des partenariats avec les intervenants sociaux et culturels, permettant une meilleure connaissance des jeunes de la langue et des codes sociétaux, facilitant leur intégration.
- ✓ Participer à des rencontres entre la DGAS et les chefs des établissements et structures d'accueil afin d'avoir une meilleure visibilité des places disponibles et définir une procédure commune pour l'envoi des candidatures ou le suivi des jeunes majeurs.
- ✓ Ceci permettra une meilleure efficacité dans les orientations et de mettre en lien les besoins des jeunes en termes d'orientation avec les attentes des Inspecteurs Enfance et Famille.
- ✓ Activer les espaces de participation des jeunes aux actions entreprises par le service et animer le Conseil de Vie Social
- ✓ Pérenniser les outils de traçabilité de notre accompagnement éducatif et adapter au mieux la prise en charge proposée en fonction des besoins exprimés par les jeunes.
- ✓ Sensibiliser et accompagner les jeunes vers l'inclusion numérique via la contractualisation d'abonnement internet (avec participation financière), le partenariat auprès « d'Emmaüs Connect » pour l'achat de matériel reconditionné et la formation spécifique des jeunes à l'usage des outils informatiques
- ✓ Poursuivre la formation et l'information au sein du service tant sur la veille juridique, la clinique éducative ou la technicité spécifique au public accompagné.
- ✓ Stabiliser l'équipe pluridisciplinaire en accompagnant les nouveaux salariés dans leur prise de poste tout en fidélisant les salariés déjà en fonction. Ceci en permettant d'améliorer la qualité de vie au travail et améliorer l'attractivité tant en termes de rémunération que de reconnaissance au travail engagé.
- ✓ Faciliter l'accueil de stagiaire gratifié ou en alternance afin de participer à la formation des travailleurs sociaux.





SAME

6 Rue des Fabres - 13001 Marseille

Tél. 04.91.94.39.20

mecs.same@ars13.org

Infos et docs sur les établissements et services sur le site de l'ARS :

<http://ars13.org>